



A vos côtés dans vos vies
professionnelle et privée

CCF

Être à son compte ou dirigeant d'une petite entreprise, c'est s'occuper des clients, de la comptabilité, du secrétariat... et passer récupérer les enfants à la sortie de l'école.

Parce que vos vies professionnelle et personnelle sont indissociables, nous vous proposons une gestion globale de vos comptes, de vos projets et de ceux que vous faites pour votre famille.

Grâce à l'expertise mise à votre disposition, à la fluidité de nos services et l'excellence relationnelle que vise votre conseiller, vous gagnez du temps pour piloter votre activité et réaliser vos projets.

Excellence relationnelle



Votre conseiller

Répondre à tous vos besoins avec rapidité et efficacité est au cœur des priorités de votre conseiller. Pour atteindre cet objectif il bénéficie d'une double expertise qui lui permet de vous accompagner tant dans vos besoins professionnels que privés, tout en adoptant une vision globale de votre situation financière et patrimoniale.

Que ce soit au sein de nos centres professionnels ou à distance, votre conseiller bénéficie d'une large autonomie dans la prise de décision et vous fait partager son expertise.



Vos besoins

Votre conseiller dédié assure une prise en compte de l'ensemble de vos besoins depuis la gestion de vos comptes au quotidien jusqu'à la constitution et la gestion de vos patrimoines professionnel et privé.

En toute circonstance, il vous propose une solution adaptée à votre besoin et aux moments clés de votre vie, que ce soit pour vous accompagner dans votre développement professionnel, vos projets personnels ou les événements significatifs au sein de votre foyer.

Nos offres groupées de service⁽¹⁾ pour vos besoins professionnels au quotidien.

CCF Pro	CCF Pro +
<ul style="list-style-type: none">> Carte Visa Business ou Visa Gold Business> Frais de tenue de compte> Services de banque à distance> Service de banque au quotidien⁽²⁾ exonération des frais sur opérations courantes)	
	<ul style="list-style-type: none">> 0 € de commission de mouvement> 0 € de commission d'actualisation

⁽¹⁾ Tarification des offres mentionnées dans la brochure «Tarification Clients Professionnels» disponible sur ccf.fr et en agences CCF. ⁽²⁾ Virements SEPA occasionnels et permanents, opposition sur chèques et prélèvements, opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol, réédition du code confidentiel de votre carte bancaire, réfection de la carte bancaire, retraits d'espèces illimités dans les distributeurs de billets en France et en zone euro.

Expertise



Votre accompagnement

Votre conseiller combine une expertise patrimoniale et une connaissance pointue des enjeux auxquels sont confrontés les professionnels. Une des valeurs ajoutées de notre approche réside dans la possibilité de faire intervenir, aux côtés de votre conseiller, des experts patrimoniaux et financiers afin d'apporter des réponses spécifiques à vos besoins.

Cette approche vous garantit une réponse personnalisée, notamment lors des étapes clés que sont la préparation de votre retraite ou la cession de votre activité.



Vos offres dédiées

Nous vous proposons une gamme complète de produits et services pour vous accompagner dans chacun de vos besoins et projets :

- Une offre monétique complète⁽¹⁾ pour vos encaissements
- Des solutions de financement⁽²⁾ pour vos projets professionnels et privés
- Une offre de protection et de prévoyance enrichie
- Des solutions d'épargne
- Une offre complète de solutions pour vos investissements

Notre offre monétique⁽¹⁾ adaptable à vos besoins spécifiques

Dans votre point de vente, votre cabinet, lors de vos déplacements ou simplement à distance, plus qu'une facilité d'encaissement, votre contrat monétique vous offre flexibilité du mode de paiement et sécurité des transactions.

(1) Offre de location de Terminal de Paiement Electronique (TPE) et services de maintenance (installation et assistance). Souscription sous réserve de l'acceptation de la Banque. Conditions de l'offre, y compris tarifaires disponibles en agences. (2) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Banque. S'agissant d'un crédit aux particuliers (articles L.311-1 et suivants du Code de la Consommation) : Crédit à la consommation - l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son acceptation de l'offre de crédit ; Crédit immobilier : l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la date de réception de l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si le prêt n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Fluidité



Vos contacts

Une question urgente, un conseil ou simplement pour échanger, vous choisissez le canal que vous préférez pour joindre votre conseiller : en agence, sur sa ligne directe, son téléphone mobile, par email ou encore par visioconférence.

Vous pouvez désormais également le joindre via la messagerie sécurisée depuis votre Espace Client CCF.



Votre Espace Client

Vous accédez à vos comptes via deux interfaces, l'une professionnelle, l'autre privée mais avec les mêmes identifiants et mot de passe et naviguez ainsi simplement d'un univers à l'autre.



Rendez-vous sur [ccf.fr](https://www.ccf.fr)



Téléchargez les applications mobiles Mes Comptes CCF et Mes Comptes Pro CCF

Nos solutions de financement⁽¹⁾ pour donner vie à tous vos projets

Prêt équipement, prêt investissement, prêt immobilier, découvert... votre conseiller bénéficie d'une large autonomie pour vous accompagner dans tous vos besoins et projets. Il est à votre disposition pour échanger avec vous.

(1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Banque. S'agissant d'un crédit aux particuliers (articles L.311-1 et suivants du Code de la Consommation) : Crédit à la consommation - l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son acceptation de l'offre de crédit ; Crédit immobilier : l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la date de réception de l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si le prêt n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Appelez ou prenez RDV avec votre conseiller CCF

Contactez le Centre de Relations Clients : **01 55 69 74 74** (prix d'un appel local)

Composez le **+33 1 55 69 74 74** depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30.

Pour les jours fériés, les horaires d'ouverture sont de 9h30 à 17h30.

Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à samedi) sont travaillés, mis à part le 1^{er} janvier, le Lundi de Pâques, le 1^{er} mai, le 8 mai et le 25 décembre.

Connectez-vous sur [ccf.fr](https://www.ccf.fr)



@ccf_banque



CCF Banque



ccf.banque

Publié par le CCF
02/2024

CCF

S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

Crédit photo : Getty Images - Réf. : 24.011

PEFC/10-31-1665

